

RCS : BAR LE DUC

Code greffe : 5501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAR LE DUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00006

Numéro SIREN : 419 595 822

Nom ou dénomination : ESPACE TELECOM

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/001915

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
BAR-LE-DUC

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/001915**
n° de gestion : **2004B00006**
n° SIREN : **419 595 822 RCS Bar le Duc**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Bar-le-Duc certifie avoir procédé le 31/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ESPACE TELECOM - Société à responsabilité limitée
53 avenue D'étain 55100 Verdun -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

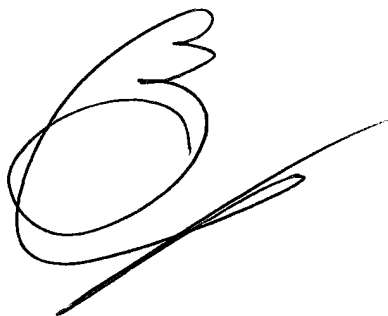
Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



138986

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a long, sweeping horizontal stroke.

SARL ESPACE TELECOM

Téléphonie

33 Avenue d'Etain

55100 VERDUN

EXERCICE DU 01.01.2017 AU 31.12.2017

Désignation de l'entreprise : SARL ESPACE TELECOM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12				
Adresse de l'entreprise : 33 Avenue d'Etain		55100 VERDUN		Durée de l'exercice précédent *	12			
Numéro SIRET *		4 1 9 5 9 5 8 2 2 0 0 1 3 3			Néant ☐ *			
		Exercice N, clos le, 31122017		N-1 31122016				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2				
		Net 3		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	38 214	10 792	14 504	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations		BB	BC				
	Autres titres immobilisés		BD	BE	587	587	581	
	Prêts	BF	BG					
	Autres immobilisations financières *	BH	BI			5 590		
TOTAL (II)		BJ	49 592	BK	38 214	11 379	20 674	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	43 131	43 131	35 914	
		Autres créances (3)	BZ	CA	564 818	564 818	505 998	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	303 002	303 002	792 363	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	121 308	121 308	348 425		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	348	348	1 036		
	TOTAL (III)	CJ	1 032 607	CK	1 032 607	1 683 737		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 082 199	1A	38 214	1 043 985	1 704 411	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété: *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SARL ESPACE TELECOM				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 11.800.....)			DA	11 800	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	1 066 000	1 688 000
	Report à nouveau			DH	5 709	12 305
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(80 501)	(136 596)
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 005 009	1 585 709
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		38 540
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		38 540
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	418	184
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	17 843	41 984
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	8 332	9 821
	Dettes fiscales et sociales			DY		16 942
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	12 384	11 230
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	38 977	80 162	
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	1 043 985	1 704 411	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	38 977
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	418	184

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL ESPACE TELECOM										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			187 478		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			(4 894)		
		FG		FH		FI			340 290		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL			522 875		
	Production stockée *					FM					
	Production immobilisée *					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	9 692		38 457		
	Autres produits (1) (11)					FQ	89		144		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	9 781		561 475	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			196 199		
	Variation de stock (marchandises) *					FT			203 949		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			6		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	27 757		283 685		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	136		5 862		
	Salaires et traitements *					FY	89 677		311 366		
	Charges sociales (10)					FZ			16 426		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	3 712		20 875	
							GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE			920		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	121 282		1 039 288	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)											
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *							GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *							GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	19 195	17 548	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM			
	Différences positives de change							GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO			
	Total des produits financiers (V)							GP	19 195	17 548	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	2 897	3 964	
	Différences négatives de change							GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT		1 883	
Total des charges financières (VI)						GU	2 897		5 847		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)											
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	16 298		11 701		
						GW	(95 203)		(466 112)		

Désignation de l'entreprise SARL ESPACE TELECOM				Néant ☐ *		
		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		560 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	5 541	223 468	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	38 540		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	44 081	783 468	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	23 789	45	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	5 590	478 778	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		38 540	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	29 379	517 363	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	14 702	266 105	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK		(63 411)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	73 057	1 362 492	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	153 557	1 499 087	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	(80 501)	(136 596)	
REVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	{	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	{	- Crédit-bail mobilier *	HP		598
	- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	9 692	38 078
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		464	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				5 590	5 541	
CAUTION LOYER NANCY				23 789		
REPRISE PROVISION POUR RISQUE					38 540	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 043 985 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **73 057 euros** et un total **charges** de **153 557 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-80 501 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Les dettes fournisseurs représentent un montant de (-46064.25) € réparties aux échéances suivantes :

-à 90 jours : (-46064.25€)

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Honoraires commissaires aux comptes

Le compte honoraires du commissaire aux comptes s'élève à 7000€ HT.

CICE

La société SARL ESPACE TELECOM a bénéficié du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6%, d'un montant de 3 482 euros au titre des salaires versés en 2016.

Le Crédit d'Impôt a été conservé dans la société pour en améliorer sa compétitivité globale.

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Charges à payer		14 426
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS COURUS S/EMPRUNT</i>	<i>13</i>	13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>5 244</i>	5 244
Autres dettes <i>CAP HONORAIRES</i> <i>CAP TELEPHONE</i> <i>CAP DIVERS</i>	<i>9 000</i> <i>125</i> <i>44</i>	9 169

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			348
abonnement telephones		306	
maintenances		42	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			348

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2017
Total des Produits à recevoir		14 853
Autres créances		14 853
INTERETS COURUS A RECEVOIR	14 853	

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		500,00	40,0000	20 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		205,00	40,0000	8 200,00
	Du capital social fin d'exercice		295,00	40,0000	11 800,00

--

ESPACE TELECOM
Société à responsabilité limitée au capital de 11 800 euros
Siège social : 33 avenue d'Etain
55100 VERDUN
419 595 822 RCS BAR LE DUC

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à -80 500.58 euros de la manière suivante :

- Report à nouveau	- 500.58 euros
- Autres réserves	- 80 000.00 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



S.A.R.L. ESPACE TELECOM
Société à responsabilité limitée au capital de 11 800 euros
R.C.S. BAR LE DUC 419 595 822
33 avenue d'Etain 55100 VERDUN

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Cabinet Robert MORENO
148, boulevard Haussmann
75008 Paris

S.A.R.L. ESPACE TELECOM
Société à responsabilité limitée au capital de 11 800 euros
R.C.S. BAR LE DUC 419 595 822
33 avenue d'Etain 55100 VERDUN

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés de la société SARL ESPACE TELECOM,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été avisé de la convention suivante, mentionnée à l'article L. 223-19 dudit code, qui est intervenue au cours de l'exercice écoulé :

Hébergement d'adresse administrative

La SARL ESPACE TELECOM a versé durant l'exercice à la SARL MP MANAGEMENT 1 200 euros au titre de la redevance pour hébergement d'adresse administrative à Verdun 33 Avenue d'Etain. La SARL MP MANAGEMENT a pour associé à 100% et gérant, M. M. Philippe MENISSIER.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été informé que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

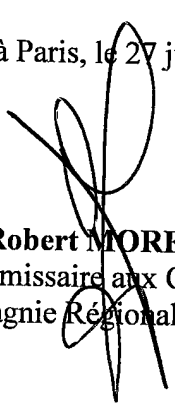
Loyers

Versement de loyer à la SCI FPM pour la location des locaux au cours de l'exercice 2017 :

- Sainte Menehould : 1 847 euros

La SCI FPM a pour associés et co-gérants M. Philippe MENISSIER (50%) et M. Franck PERIDON (50%).

Fait à Paris, le 27 juin 2018

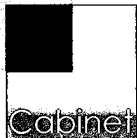

Robert MORENO
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris

S.A.R.L. ESPACE TELECOM
Société à responsabilité limitée au capital de 11 800 euros
R.C.S. BAR LE DUC 419 595 822
33 avenue d'Etain 55100 VERDUN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Cabinet Robert MORENO
148, boulevard Haussmann
75008 Paris



Cabinet Robert Moreno
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.R.L. ESPACE TELECOM
Société à responsabilité limitée au capital de 11 800 euros
R.C.S. BAR LE DUC 419 595 822
33 avenue d'Etain 55100 VERDUN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés de la société SARL ESPACE TELECOM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SARL ESPACE TELECOM relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Capital » en page 37 de l'annexe des comptes annuels concernant la réduction de capital non motivée par des pertes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

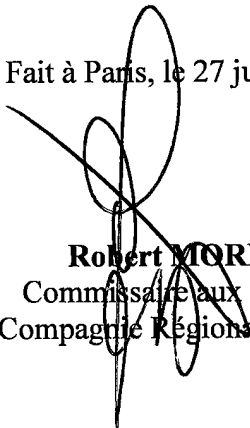
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 27 juin 2018



Robert MORENO
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	49 006	38 214	10 792	14 504
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	587		587	581
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				5 590
	TOTAL (II)	49 592	38 214	11 379	20 674
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	43 131		43 131	35 914
	Autres créances	564 818		564 818	505 998
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	303 002		303 002	792 363
	DISPONIBILITES	121 308		121 308	348 425
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	348		348	1 036
	TOTAL (III)	1 032 607		1 032 607	1 683 737
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 082 199	38 214	1 043 985	1 704 411

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

5 590

(3) dont créances à plus d'un an

7

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	11 800	20 000
	RESERVES		
	Réserve légale	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 066 000	1 688 000
	Report à nouveau	5 709	12 305
	Résultat de l'exercice	(80 501)	(136 596)
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 005 009	1 585 709
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		38 540
	Total des provisions		38 540
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	418	184
	Emprunts et dettes financières divers	17 843	41 984
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 332	9 821
	Dettes fiscales et sociales		16 942
DETTES DIVERSES	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	12 384	11 230
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	38 977	80 162
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 043 985	1 704 411
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(80 500,58)	(136 595,90)
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	38 977	65 551
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	418	184

n

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				187 478
	Production vendue (Biens)				(4 894)
	Production vendue (Services et Travaux)				340 290
	Montant net du chiffre d'affaires				522 875
	Production stockée				
	Production immobilisée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			9 692	38 457
	Autres produits			89	144
	Total des produits d'exploitation (1)			9 781	561 475
	Achats de marchandises				196 199
	Variation de stock				203 949
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières et autres approvisionnements				6
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			27 757	283 685
	Impôts, taxes et versements assimilés			136	5 862
	Salaires et traitements			89 677	311 366
	Charges sociales du personnel				16 426
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			3 712	20 875
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				920
Total des charges d'exploitation (2)				121 282	1 039 288
RESULTAT D'EXPLOITATION				(111 501)	(477 813)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

RESULTAT D'EXPLOITATION		(111 501)	(477 813)
Opéra- comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	19 195	17 548
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		19 195	17 548
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	2 897	3 964
	Différences négatives de change		1 883
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		2 897	5 847
RESULTAT FINANCIER		16 298	11 701
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(95 203)	(466 112)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		560 000
	Sur opérations en capital	5 541	223 468
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	38 540	
	Total des produits exceptionnels	44 081	783 468
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	23 789	45
	Sur opérations en capital	5 590	478 778
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		38 540
	Total des charges exceptionnelles	29 379	517 363
RESULTAT EXCEPTIONNEL		14 702	266 105
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			(63 411)
TOTAL DES PRODUITS		73 057	1 362 492
TOTAL DES CHARGES		153 557	1 499 087
RESULTAT DE L'EXERCICE		(80 501)	(136 596)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 043 985 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 73 057 euros** et un total **charges de 153 557 euros**, dégageant ainsi un **résultat de -80 501 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

N

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Les dettes fournisseurs représentent un montant de (-46064.25) € réparties aux échéances suivantes :

-à 90 jours : (-46064.25€)

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Honoraires commissaires aux comptes

Le compte honoraires du commissaire aux comptes s'élève à 7000€ HT.

CICE

La société SARL ESPACE TELECOM a bénéficié du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6%, d'un montant de 3 482 euros au titre des salaires versés en 2016.

Le Crédit d'Impôt a été conservé dans la société pour en améliorer sa compétitivité globale.

Capital

En date du 29 Juillet 2017, il a été procédé à une réduction de capital non motivée par des pertes par rachat par la société elle-même des 205 parts sociales de Monsieur Franck PERIDON pour la somme de 500200 €.

A

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

A l'issue de cette modification, les parts sociales restantes sont désormais détenues par:
-Monsieur Philippe MENISSIER : 205
-SARL MP MANAGEMENT : 90.

7

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Charges à payer		14 426
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS COURUS S/EMPRUNT</i>	<i>13</i>	13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>5 244</i>	5 244
Autres dettes <i>CAP HONORAIRES</i> <i>CAP TELEPHONE</i> <i>CAP DIVERS</i>	<i>9 000</i> <i>125</i> <i>44</i>	9 169

n

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				348
abonnement telephones			306	
maintenances			42	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				348

0

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Produits à recevoir		14 853
Autres créances		14 853
INTERETS COURUS A RECEVOIR	14 853	

N

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		500,00	40,0000	20 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		205,00	40,0000	8 200,00
	Du capital social fin d'exercice		295,00	40,0000	11 800,00

A

